

Le licenciement économique : mode d'emploi

Renseignements

ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Mail : lorraine-metz@erage.eu
Case Palais : B 402

Date

20/11/2020

Horaires

**De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00**

Lieu de la formation

Hôtel Campanile Centre Gare
90 Rue aux Arènes, 57000 METZ

Intervenant(s) :

Maître Joël MISSLIN, Avocat au Barreau de Strasbourg, Cabinet d'Avocats BARTHELEMY

M. le Bâtonnier Bernard PETIT, Avocat au Barreau de Metz, spécialisé en droit du travail

Durée

06:00 heures

Spécialisation(s)

- Droit du travail,
- Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

Niveau(x)

2. Approfondissement
3. Expertise

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



M

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectifs de la formation :

- Maîtriser le cadre légal et jurisprudentiel du licenciement économique
- Etre en mesure d'accompagner son client dans les différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre d'un licenciement économique

Programme :

La mise en œuvre d'un licenciement pour motif économique implique de se poser de nombreuses questions du côté de l'employeur : quel motif économique ? Combien d'emplois impactés ? Quelles alternatives aux licenciements ? Quelle procédure mettre en œuvre ? La place du dialogue social et le rôle de l'administration du travail.

Quels moyens d'action pour le salarié, le CSE et/ou les organisations syndicales ?

Les écueils sont nombreux à la mise en œuvre d'un licenciement économique, qu'il soit individuel ou collectif. L'enjeu est d'importance aussi bien pour l'entreprise que pour les salariés qui perdent leur emploi.

- I) La notion de licenciement économique
- II) Les alternatives au licenciement économique
- III) Les procédures d'information-consultation
- IV) Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi
- V) Les dispositifs d'accompagnement du réemploi
- VI) La gestion du contentieux

Le licenciement économique : mode d'emploi

Renseignements

ERAGE Lorraine Délégation Metz

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82

Mail : lorraine-metz@erage.eu
Case Palais : B 402

Date

20/11/2020

Horaires

De 9h30 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Durée

06:00 heures



Lieu de la formation

Hôtel Campanile Centre Gare
90 Rue aux Arènes, 57000 METZ

Niveau(x)

2. Approfondissement
3. Expertise

Spécialisations

Droit du travail, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

40 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation.

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :

210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 €/jour